

MAIRIE DE GER

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION : 9 décembre 2021

DATE D’AFFICHAGE : 9 décembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 13

VOTANTS : 13

L’An deux mil vingt et un, le dix-sept décembre à 20 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur PRIEUR Michel.

PRESENTS : PRIEUR Michel, Maire Président, MOIGNOT Philippe, HEDOU Gaëtan, Adjoint, FOUILLEUL Gilbert, L’HUISSIER Jean-Louis, AMAND Marjorie, DUTERTRE Mickaël, GOGUET Johnny, JARDIN Olivier, JOUIN Karen, LEROY Françoise, LEROY Sébastien, LHOMER Nadège

ABSENTE EXCUSÉE : BONHOURE Joëlle

ABSENT : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : AMAND Marjorie

La séance est ouverte à 20h30.

Le compte rendu de la réunion du 15 novembre 2021 est approuvé à l’unanimité.

CHOIX DU BUREAU DE RECRUTEMENT D’UN KINESITHERAPEUTE (*délibération n°55/2021*)

Considérant la désertification médicale dans le département de la Manche, la démographie médicale en baisse sur notre territoire,

Considérant la volonté de la commune de maintenir la vie locale et des services de soins et de santé présents sur son territoire,

Monsieur le Maire rappelle aux élus municipaux qu’il est envisagé de recourir à un organisme spécialisé dans la recherche de kinésithérapeutes. Aussi, il leur présente une liste de cabinets de recrutement et leurs différentes offres commerciales.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l’unanimité :

- Décide de retenir l’offre de la Sté LABORARE CONSEIL de ANGLET (64600) pour la somme de 6 950 € H.T. dans le cadre du recrutement d’un kinésithérapeute,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE DU SDeau50 – ANNEE 2020 (délibération n°56/2021)

Conformément à l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérant à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement lequel doit être présenté au conseil municipal.

Ainsi, le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la communication du Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable (RPQS) du Sdeau50 pour l'année 2020

GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES (GEPU) – CONVENTIONS DE DELEGATION DE GESTION (délibération n°57/2021)

Vu les articles L. 2226-1 et R. 2226-1 et l'article L. 5216-5 du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la communauté d'agglomération peut déléguer aux communes, par convention, tout ou partie de sa compétence « Gestion des eaux pluviales urbaines »,

Après avoir pris connaissance de la note de présentation et du projet de convention annexés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ACCEPTE la délégation de gestion de la compétence eaux pluviales urbaines à compter du 1^{er} janvier 2022 ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces, conventions, avenants nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET COMMUNE (délibération n°58/2021)

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14,

Vu le budget principal de la commune de GER,

En raison d'un manquement de crédits sur certains articles opérations, il est nécessaire de procéder à une décision modificative du budget communal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative n°02 suivante du budget principal de l'exercice 2021 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, les crédits suivants :

FONCTIONNEMENT - DEPENSES

CHAPITRE	COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
011 Charges à caractère général	60621	Combustibles	+ 3 000 €
	60632	Fournitures de petit équipement	+ 4 000 €
	60633	Fournitures de voirie	+ 5 000 €
	611	Contrats prestations de service	+ 7 000 €
	615221	Bâtiments publics	+ 15 600 €
	6232	Fêtes et cérémonies	+ 4 000 €
	6238	Frais divers de publicité	+ 200 €
	6251	Voyages et déplacements	+ 1 200 €
012 Charges de personnel	6218	Autre personnel extérieur	- 20 000 €
	6411	Personnel titulaire	- 20 000 €

QUESTIONS DIVERSES

■ Information transmise concernant la traversée de la commune de Ger par le peloton du Tour de Normandie le 25 mars 2022. A cette occasion, la présence de signaleurs est nécessaire afin d'assurer la sécurité sur l'itinéraire de la course.

Il est convenu de solliciter le comité des Fêtes de Ger comme précédemment (en effet, cette course a déjà été reportée à deux reprises). Etant entendu qu'en cas de besoin, il pourra être fait appel à des membres du conseil municipal.

■ Les containers à poubelle du cimetière ont besoin d'être vidés.

■ Compte-rendu de la commission voirie du 11 décembre 2021 :

- Village « Les Brûlins » : problème écoulement d'eau sur le chemin de terre, un busage est à envisager,
- Village « Le Gué Thibault » : présence de nombreux trous de taille importante
- Route de « la Buissonnière » : curage à prévoir
- Village « La Buissonnière » : goudronnage à prévoir sur environ 20 mètres linéaires
- Village « La Fieffe Seguin » : nettoyage et goudronnage à envisager
- « Rue du Château » : curage à prévoir de « la Prise Boulay au Breil » (côté droit)

■ Le sujet ayant été abordé par un conseiller, le conseil municipal à la majorité (10 voix pour et 3 abstentions) donne un accord de principe pour que la commune continue à participer à la prise en charge des frais inhérents aux échanges de terrain entre agriculteurs comme cela a dû être fait il y a quelques années sous réserve d'appliquer la délibération correspondante s'il y a.

■ Information transmise concernant la location prochaine du logement situé au-dessus de la mairie, sachant que des travaux sont à faire.

■ Avis achat de 8 sapins destinés à contribuer à la décoration de la commune pour les fêtes de fin d'année.

■ Il est décidé d'offrir un chèque cadeau d'une valeur de 50€ à chaque agent de la commune.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire prononce la levée de la séance à 21h45mn.

Compte-rendu affiché le 24 décembre 2021.